

# LE RÉVEIL SYNDICALISTE

RÉDACTION & ADMINISTRATION

Rue Arsène-Leloup

NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs



L'émancipation  
des Travailleurs  
sera l'œuvre  
des Travailleurs  
eux-mêmes

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

(Rédigé et composé exclusivement  
par les Camarades syndiqués)

☎ TÉLÉPHONE 145.88 ☎

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

## Assurances sociales

### Gestion de la Caisse primaire "Le Travail"

De nombreux adhérents à la Caisse « Le Travail » ont manifesté le désir d'avoir une nouvelle réunion générale pour qu'il leur soit donné un compte-rendu de gestion depuis le 1<sup>er</sup> octobre.

Disons de suite que nous sommes contents de cette demande, car ceci prouve que nos adhérents s'intéressent aux Assurances Sociales et plus particulièrement à leur Caisse « Le Travail ».

Tout en reconnaissant que leur désir est fondé à en croire certains bruits tendancieux que font circuler les adversaires connus, ou cachés, des Assurances Sociales (Les Assurances Sociales ne pourront pas vivre, disent-ils, car dans 3 ou 4 mois, il n'y aura plus d'argent) il n'est guère possible pour l'instant, d'envisager une réunion générale de la Caisse et nous pensons qu'elle aura une plus grande utilité vers la fin de l'année. Quoique cela nous avisons nos adhérents et sympathisants que des réunions peuvent être organisées en accord avec nos correspondants, déjà quelques-unes ont été faites, d'autres sont en voie d'organisation.

Notre Caisse Primaire « Le Travail » étant une maison de verre, nous pouvons sans crainte satisfaire nos amis en utilisant les colonnes du « Réveil Syndicaliste ».

Nous avons déjà dit qu'au 1<sup>er</sup> juillet 1930, nous avions reçu près de 7.000 bulletins d'adhésions, sur ces 7.000, un certain nombre de ces adhérents n'étaient pas assujettis aux Assurances Sociales. Un bien plus grand nombre ne fut pas affilié au « Travail » en raison des erreurs d'immatriculation, des noms mal orthographiés, des prénoms mal placés, ou encore des dates de naissance mal établies.

Au 1<sup>er</sup> octobre 1930 nous nous trouvions avec 4.300 adhérents environ. Les démarches successives d'une part, la propagande des militants et les satisfactions données aux malades par notre Caisse d'autre part, nous ont donné plusieurs milliers de nouveaux adhérents depuis le 1<sup>er</sup> octobre, à un point que nous avons dépassé le nombre donné au 1<sup>er</sup> juillet 1930.

De plus les centaines de demandes d'adhésions à notre Caisse, pour le 1<sup>er</sup> juillet 1931, qui nous sont parvenues depuis quelque temps nous prouvent que nous sommes dans la bonne voie.

**Recettes du 1<sup>er</sup> octobre 1930 au 31 janvier 1931 :**

De la Caisse Générale de garantie, pour frais de premier établissement .....	21.000 »
Avance pour charges de famille .....	9.000 »
De la Caisse des Dépôts et Consignations :	
Avances sur les cotisations .....	180.000 »
Ventilation des cotisations :	
Pour la maladie .....	69.394 55
Pour la Maternité .....	9.063 25
Décès .....	3.958 10
<b>A Reporter...</b>	<b>292.415 90</b>

Report... 292.415 90

Cotisations des Assurés facultatifs .....

261 »

Cotisations des Membres honoraires .....

65 »

**Total des recettes au 31 Janvier...**

**292.741 90**

**Dépenses du 1<sup>er</sup> octobre**

1930 au 31 janvier 1931 :

Frais de 1<sup>er</sup> établissement .....

17.489 75

Frais de gestion .....

9.240 45

Frais généraux .....

1.866 »

Maladie, frais médicaux et pharmaceutiques .....

122.048 90

Demi salaires .....

62.605 »

Maternité .....

18.672 60

Demi salaires .....

3.703 »

Payé pour charges de famille .....

2.624 »

**Total des dépenses...**

**238.249 70**

**Reste en Caisse au 31 janvier 1931**

**54.492 20**

La Caisse eut à verser les prestations à 2.250 malades, Assurés, conjoints ou conjointes et enfants d'assurés, le demi-salaire à 228 assurés. Les indemnités de maternité ont été versées à 95 femmes d'assurés.

Ces quelques chiffres démontrent ce que nous avons fait pendant ces quatre mois et ce qui nous reste à faire pour obtenir dans l'avenir de meilleurs résultats.

Nous rappelons que les assujettis aux Assurances Sociales peuvent, sur leur demande, adhérer à la Caisse « Le Travail » à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1931, quelle que soit la Caisse à laquelle ils ont été versé ; il leur suffira, avant cette date, de remplir un bulletin d'adhésion. Des bulletins sont à leur disposition, tous les jours, dans les Bourses du Travail de Paimbœuf, Nantes et Saint-Nazaire ; auprès des correspondants de la Caisse, des secrétaires des syndicats confédérés et des collecteurs de syndicats.

Un dernier mot pour ceux qui croient à la faillite des Assurances Sociales, par les abus et manque de ressources, qu'ils se détrompent. Les abus (quoique peu nombreux) nous saurons les freiner. Les ressources ne peuvent manquer avec une bonne gestion, et nous avons confiance, nous ne croyons pas trop nous avancer en déclarant que nous ferons encore mieux dans l'avenir.

**Heures d'ouverture.** — Au siège : Bourse du Travail, rue Arsène-Leloup, Nantes.

Tous les jours à l'exception des dimanches et jours de fêtes le matin de 9 heures à 11 h. 30 ; les mardi, jeudi et vendredi, le soir de 15 à 18 h. 30.

Le samedi soir de 14 à 16 heures.

Section de Saint-Nazaire : Bourse du Travail, rue Villès-Martin.

Tous les jours à l'exception des dimanches et jours de fêtes de 15 à 19 heures.

Dans les autres localités, les heures d'ouverture sont données par les correspondants.

Le Président de la Caisse « Le Travail »,

A. PÉNEAU.

## La C. G. T. et l'Unité Syndicale

Nos camarades ont lu la résolution sur l'unité syndicale unanimement adoptée par la Commission administrative. Elle a été établie après un examen attentif et objectif de la situation, sans considération autre que celle de servir la cause de la C. G. T. et l'intérêt du mouvement ouvrier.

On n'y a pas trouvé de polémique et nous n'en ferons point nous-mêmes.

Le passé n'est pas si lointain que les syndicalistes aient pu en perdre le souvenir. Nous avons trop le respect de nos camarades pour croire qu'il soit nécessaire de le rappeler.

Nous ne nous élèverons pas davantage contre l'interprétation donnée aujourd'hui à l'action de la C. G. T., telle qu'elle a été constamment déterminée et confirmée par les organismes responsables. C'est un débat qui a été souvent institué avec le maximum de clarté. Il pourra être repris à tout moment. Jamais nous n'avons songé à l'éviter. Dans notre organisation, l'expression des idées a toujours été libre, et c'est ce qui condamne la prétention de mettre sur le même plan la C. G. T. régulière et l'organisation dissidente asservie à des consignes extérieures dans lesquelles l'intérêt des travailleurs ne trouve point place.

Si nous ne l'engageons pas ici, ce débat, c'est que le problème posé est autre.

La résolution de la Commission administrative le pose parfaitement. Il ne comporte pas une autre réponse que celle qui lui a été donnée et qui, d'ailleurs, ne fait que renouveler les décisions antérieures de nos comités et congrès nationaux.

Et ce n'est pas seulement parce que la Commission administrative ne pouvait s'accorder qualité pour réformer les décisions prises par les instances supérieures de notre mouvement.

Quelles que soient les circonstances, cette réponse ne pourrait être différente. Ou alors on fausserait de la façon la plus grave, la plus inexcusable, la constitution de la Confédération Générale du Travail.

Cette fois-ci n'est pas la première où l'on a proposé de faire l'unité par en haut : Constamment la C. G. T. a dû répondre : « Non ! l'unité ouvrière ne peut se rétablir qu'à la base ! »

Tenir un autre langage serait attribuer à la Confédération une autorité qu'elle n'a pas. Ce serait méconnaître la base fédéraliste de notre mouvement. Ce serait détruire l'autonomie des Syndicats, organismes primaires, des Fédérations nationales d'industrie et des Unions départementales qui constituent la C. G. T.

Cela ne saurait être accepté.

Aussi bien, à supposer encore que l'on puisse songer à la reviser, la formule de l'unité par la base a-t-elle été condamnée par l'expérience ?

Le prétendre est méconnaître les faits. L'unité par la base n'a cessé de faire sentir ses effets, et de plus en plus. C'est constamment qu'elle se réalise par le retour des syndicats réguliers des membres qui les avaient abandonnés pour la dissidence et qui se sont convaincus d'eux-mêmes que les intérêts de l'action ouvrière exigeaient ce retour. Des syndicats de plus en plus nombreux sont rentrés dans le cadre confédéral.

Vouloir revenir sur cette méthode, qui reconstitue progressivement, normalement l'unité ouvrière, et la faire dans les circonstances actuelles, alors que la dissidence communiste s'effrite chaque jour, que les chefs moscovites de la C. G. T. U. sont contraints d'avouer sa décadence, ce ne peut être que de venir à l'aide des diviseurs, perpétuer la scission ouvrière en voie de disparition.

C'est au moins créer une confusion qui peut seulement servir aux adversaires véritables de l'unité.

Y a-t-il du moins un prétexte quelconque à déclarer que la Confédération Générale du Travail et ses organismes constitutifs entravent la réalisation de l'unité, ou ne la voient que d'un œil méfiant ?

La C. G. T., les Fédérations, les Unions, les Syndicats ont toujours pratiqué le principe de la porte ouverte. Nous attendons qu'on nous dise où, quand la Confédération a fait obstacle au mouvement de rentrée.

La Commission administrative vient de redire que le principe de l'unité à la base doit être appliqué de la façon la plus large, dans l'esprit le plus conciliant.

Là encore, il ne s'agit pas d'un langage nouveau, mais du rappel d'une attitude constante. Il n'y aurait pas eu à le dire s'il n'était devenu utile de couper court à des légendes que l'on voudrait accréditer.

Ces explications devraient suffire à elles seules.

Il faut pourtant les compléter, envisager l'aspect international du problème. Ce sera montrer, d'une manière irréfutable, la parfaite logique de la position prise par la C. G. T. pour permettre la reconstitution de l'unité syndicale sur des bases solides et durables.

Léon JOUHAUX.

## Sections Nantaises du Livre

Les Sections nantaises de la Fédération du Livre (Syndicat de l'Imprimerie et Syndicat typographique) organisent, à l'occasion de la distribution des prix aux élèves des cours professionnels de la Bourse du Travail, un **grand concert-bal, le dimanche 22 mars, à 14 h.**, dans la salle des fêtes de la Bourse du Travail. Les organisateurs se sont déjà assuré le concours d'artistes du Théâtre Graslin et des Concerts Nantais. Le prix des places est fixé à 3 fr. 50 et 2 francs pour les enfants. La location (0 fr. 25 par place) ouvrira le mercredi 18 mars, au Café de la Comédie, rue Racine.

## RIPOSTES

### La scène pathétique

A l'instigation d'une cellule communiste, les ouvriers d'une entreprise de La Courneuve avaient abandonné le travail.

Comme les temps sont durs, au bout d'une semaine, les grévistes, constatant que les fallacieuses promesses des enfants de Staline tardaient à se réaliser, regagnèrent l'usine en ordre dispersé.

Quand il resta tout juste une poignée de sacrifiés, le secrétaire du syndicat unitaire des métaux, appelé pour jouer le rôle d'ordonnateur des pompes funèbres, fit décider par le « bloc » des ouvriers la reprise du travail...

L'Humanité a rendu compte de la cérémonie dans son numéro du 7 courant.

« Il fallut, écrit un collaborateur de Florimond Bonte, que les militants du comité et le secrétaire usent de toute leur influence pour convaincre les grévistes de la justesse du mot d'ordre de rentrée. »

Sans doute parce que ces travailleurs apercevaient mal comment ils pourraient le mettre à exécution, le patron ayant réglé leur compte...

Mais lisez ceci :

« Après le vote, imprime l'Humanité, un vieil ouvrier se leva et, au nom de tous, résuma la lutte ; il marqua les faiblesses qui faisaient que l'on devait aujourd'hui rentrer battus, mais non vaincus... Le manque de préparation et d'organisation préalable de notre lutte, dit-il, doit être pour nous un enseignement. »

La « foule », enthousiasmée par ces paroles décisives, se leva et chanta l'Internationale.

L'instant confina au sublime...

Il est regrettable qu'il ait existé seulement dans l'imagination du rédacteur du quotidien orthodoxe.

Au surplus, cette imagination est peu développée, puisque c'est au moins la sixième fois qu'il utilise, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, à propos de mouvements liquidés par le parti communiste et la C. G. T. U., le cliché du producteur à cheveux blancs qui se dresse à point nommé pour attribuer aux manœuvres concertées des pouvoirs publics, du patronat et des confédérés la cause de l'échec de la grève.

Les beaux mensonges ressemblent aux bonnes choses. Il y a danger d'en abuser.

Eugène MOREL.

### A la Bourse du Travail

La 5<sup>e</sup> Soirée Educative et Récréative organisée par l'Union des Syndicats Confédérés de Nantes et la Section Nantaise de l'Union des Coopérateurs aura lieu **Samedi 21 Mars, à 20 h. 15**, dans la coquette Salle des Fêtes de la Bourse du Travail.

La **Conférence** sera faite par le camarade **Pageot** qui traitera : **Le vote des femmes.**

Le **Grillon, Société Artistique et Littéraire**, bien connue et aimée du public, a bien voulu nous assurer de son précieux concours pour la partie **récréative** de la soirée.

D'ores et déjà, nous invitons nos camarades et leur famille à être exacts à l'heure fixée, s'ils veulent avoir des places pour cette soirée dont le succès est certain.

Entrée Gratuite

## La prolongation de la scolarité obligatoire

Décisions de la C. G. T. et de la Chambre de Commerce

Il est aujourd'hui un fait reconnu et incontesté, c'est que l'enfant qui sort de l'école à 13 ans ne possède pas le bagage de savoir suffisant pour affronter la vie et ses luttes quotidiennes.

Sur un million de ces derniers, quelques milliers seulement continuent leurs études.

Les cours postsecondaires rattachés à l'Enseignement technique et les cours d'adultes dépendant de l'Enseignement primaire n'existent qu'en très petit nombre.

Donc, la masse énorme de ces enfants qui seront demain des producteurs, ne recevra plus aucune instruction dirigée.

Pour remédier à cela, nos camarades de l'enseignement réclament depuis longtemps déjà la prolongation de la scolarité obligatoire et, après eux, les conseils de perfectionnement des écoles professionnelles publiques et trente-deux grandes associations qui se préoccupent de la réforme de l'enseignement.

On nous répète à satiété que nous sommes une nation à faible natalité ; ce que nous perdons en quantité doit se compenser en qualité. Nous serons une nation de cadres et notre culture générale, dans tous les domaines, portera aux quatre coins du monde le renom et la supériorité de la production des travailleurs de notre pays.

S'il en est ainsi, qui donne tout son effort pour faciliter cette culture générale ? Qu'en juge :

La Commission de l'Enseignement de la C. G. T., dans sa dernière séance, se prononce pour la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans.

La Chambre de Commerce, dans sa dernière séance, se prononce contre la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans.

Les Chambres de Commerce sont des établissements publics, organes des intérêts commerciaux et industriels auprès des pouvoirs publics.

Doit-on en conclure que les intérêts commerciaux et industriels de ce pays sont en opposition avec l'intérêt primordial de la culture nationale et de l'instruction publique gratuite, obligatoire et laïque ?

Qu'en pense M. Lomont, directeur des Ateliers-Ecoles de la Chambre de Commerce, qui a appartenu aux cadres de l'Instruction publique ?

A. DOUMENQ.

### A travers les Corporations

Dans notre rapport moral de l'année 1930, nous avons constaté la progression sensible des effectifs syndicaux.

Cette progression n'a cessé de s'accroître depuis le début de l'année.

Dans le Bâtiment, à la suite de réunions de quartiers, le Syndicat Confédéré des Maçons-Cimentiers et Manœuvres a enregistré de nombreuses adhésions ; chez les Couvresseurs-Zingueurs-Plombiers, même résultat ; le Syndicat des Menuisiers a vu ses effectifs augmenter ; il en est de même chez les Charpentiers de Hauteur, les Peintres et les Plâtriers ; l'on peut dire que toutes réunions de

quartiers, ou à la Bourse du Travail, ont donné d'heureux résultats et notamment celles qui eurent lieu à la Bourse du Travail avec le concours du camarade Cordier, secrétaire de la Fédération du Bâtiment auxquelles plusieurs centaines de travailleurs des diverses professions du Bâtiment avaient répondu.

L'empressement des travailleurs à répondre aux appels de l'organisation syndicale, les nombreuses adhésions enregistrées dans les syndicats confédérés sont la preuve indéniable que la confiance renaît dans les organisations syndicales adhérentes à la vieille C. G. T. Et ainsi se réalise chaque jour l'Unité.

Aussi sommes-nous certains que cette confiance, cette unité, bien comprise permettront aux syndicats de conserver les avantages acquis, en résistant aux prétentions patronales, tout en poursuivant la réalisation de leurs revendications.

#### Aux Ponts et Chaussées

Le personnel des engins des Ponts et Chaussées a tenu plusieurs réunions à Nantes et Paimbœuf ; ces réunions ont été suivies, des adhésions enregistrées.

Avant peu on comptera à l'organisation syndicale 95 % du personnel. Il n'en peut être autrement ; ces camarades se souviennent des augmentations successives obtenues par le syndicat et, comme le coût de la vie augmente, il est indispensable que les salaires subissent la même augmentation ; d'autre part, les congés payés, d'autres améliorations sont à conquérir, il faut donc que nos camarades des Ponts et Chaussées qui boudent encore le syndicat, viennent rejoindre sans tarder, plus leurs camarades syndiqués, il y va de leur intérêt.

#### Chez les Pâtisseries

Le syndicat des Pâtisseries a tenu une importante réunion le 3 mars ; à l'ordre du jour indépendamment du renouvellement du bureau, figurait la journée de huit heures. Le décret instituant la journée de huit heures dans les Pâtisseries de Nantes et de Rezé doit entrer en application vers la fin de mars. Le bureau a été chargé d'étudier les horaires pour l'application des 8 heures. Nous savons que le même horaire ne peut être appliqué dans toutes les maisons étant donné que le genre de travail, de clientèle diffèrent selon les maisons, mais nous savons nos camarades pâtisseries résolus à faire appliquer la loi de huit heures en utilisant des horaires pratiques, applicables selon les maisons ; mais qu'ils n'oublient pas que la diversité des horaires rendra le contrôle laborieux et qu'ils devront être vigilants pour exiger la stricte observation des horaires admis et signaler, avec renseignements détaillés à l'Inspection du Travail les infractions qu'ils constateront.

A cette besogne, le concours, la confiance mutuelle de tous sont indispensables, il faut qu'il en soit ainsi pour l'intérêt particulier de chacun aussi bien que dans l'intérêt général de la corporation.

#### Dans les Transports

Le syndicat des Camionneurs reconstitué sous le titre de : Syndicat Confédéré des Camionneurs, Charretiers et Chauffeurs d'autos a organisé différentes réunions avec le concours de l'U. L. et de l'U. D.

Disons de suite que ces réunions ont été suivies, de nombreux camarades Camionneurs, Charretiers et Chauffeurs d'autos ont répondu à l'appel du Syndicat Confédéré et ont donné leur adhésion au Syndicat qui compte aujourd'hui une majorité des ouvriers de ces corporations.

L'élan est donné, les camarades qui ont réorganisé le syndicat sont bien décidés à le maintenir debout, à le développer, en un mot à faire que leur syndicat soit une force avec laquelle le patronat devra compter.

Dans ces professions où la durée de la journée de travail est souvent limitée selon le bon vouloir du patron, l'union de tous est indispensable pour améliorer dans cet ordre d'idées les conditions de travail, ainsi que celles des salaires ; mais il faudra aussi de la ténacité, de la persévérance, une propagande de tous les instants pour rallier les indifférents à l'organisation syndicale.

Cette besogne, elle est un devoir pour chaque syndiqué, les camarades syndiqués n'ont pas le droit de s'en remettre à quelques-uns, aux membres du Conseil syndical par exemple, pour tout faire. Chaque syndiqué doit être un militant travaillant sans relâche à la prospérité du Syndicat, lequel seul, peut lui permettre d'améliorer la situation en général de la corporation.

R. ROCHET.

## Comité Général

DU 24 FÉVRIER 1931

La séance est ouverte à 18 h. 45 sous la présidence du camarade Chiron, des Contrôleurs de Tramways ; assesseurs : les camarades Bivaud, des Charbonniers d'Usines ; Leclève, des Maçons ; secrétaire de séance : le camarade Maillard.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation.

**Correspondance.** — Lettres de syndicats divers demandant des timbres ; du Syndicat des Employés et Expéditionnaires des Etablissements de la Guerre faisant connaître que, par suite d'une erreur, les timbres pris par ce syndicat ont dû être portés au compte d'un autre syndicat ; le secrétaire dit qu'il a vérifié à la date indiquée et qu'effectivement, en son absence, des timbres ont été portés au compte d'un autre syndicat.

— Lettres de syndicats divers faisant connaître la composition de leur bureau pour 1931 ; de l'U. D. avisant que l'échange des timbres de 1930 contre ceux de 1931 pourra se faire jusqu'au mois de mars, dernier délai ; de M. Hellos, secrétaire de la Ligue pour le Relèvement de la Moralité Publique ; le secrétaire donne lecture de la réponse qu'il a faite au nom de la C. E., le C. G. approuve cette réponse ; des Municipaux demandant une salle particulière pour leur bureau, le secrétaire a répondu que cela était impossible par suite du manque de salles ; de la Fédération de l'Alimentation donnant des renseignements pour l'application de la journée de huit heures dans les pâtisseries à Nantes et à Rezé et envisageant des réunions pour le mois de mars ; des Mutiles du Travail annonçant une Grande Réunion-Manifestation pour le 8 mars et espérant que l'U. L. sera représentée et, qu'en son nom, un délégué prendra la parole, le C. G., après un court échange de vues, décide de s'abstenir et de ne pas répondre à l'invitation ; circulaire de la C. G. T. concernant le travail de nuit pour les femmes. le C. G. décide d'entretenir les ouvrières contre toutes révisions de la Convention Internationale de Washington concernant l'interdiction du travail de nuit aux femmes. Appel du Syndicat des Institutrices et Instituteurs en faveur de « L'Œuvre des Pupilles de l'Ecole Publique ». Le secrétaire dit que la C. E. a voté la somme de 100 francs.

mais que le C. G. pourrait voter une somme plus élevée, à l'unanimité, le C. G. vote 200 francs à titre de subvention annuelle ; l'Union des Syndicats Confédérés de Meurthe-et-Moselle fait appel à la solidarité pour le placement de billets en vue de l'aménagement de la Maison du Peuple de Nancy qui est la propriété des syndicats, le C. G. décide de prendre à son compte les 20 billets joints à l'appel.

**Rapport moral.** — Le secrétaire donne lecture du rapport moral pour 1930 et le complète par quelques explications ; disons cependant que les effectifs ont sensiblement progressé, la constitution des syndicats suivants : Employés-Limonadiers-Restaurateurs et d'Hôtels, Pâtisseries, Jardiniers - Horticulteurs, Camionneurs-Charretiers et Chauffeurs d'autos l'entrée à la C. G. T. des Syndicats de Fonctionnaires qui suivent : Agents techniques des Ponts et Chaussées, Ingénieurs T. P. E., Commis et Aides-Commis de la Guerre, Employés Civils des bureaux de la Guerre ; l'adhésion à l'U. L. de ces syndicats, aussi bien que la progression des effectifs de ceux existants en 1929, a fait passer de 95.000 à 110.000 le nombre de timbres-cotisations délivrés en 1930.

Notons également que le rapport financier indique un excédent de recettes de plus de 7.000 francs.

Les rapports moral et financier sont adoptés à l'unanimité et c'est avec la même unanimité de 65 voix que les Camarades du Bureau sont élus :

Secrétaire général : R. Rochet (Imprimerie) ;

Secrétaire-adjoint : E. Maillard (Typographe) ;

Trésorier général : R. Vauchelet (Instituteur) ;

Trésorier-adjoint : V. Leclève (Maçon). La Commission exécutive est composée des Camarades : Péneau, Poirier, Grézy, Botzon, Fauconnier, Le Gallo, Talonneau, Rouaud, Rivaud, Ricou, Hougron, Le-cadre.

Commission de contrôle : les Camarades : Gauthier, Masson, David, Bre-doux, Loyer, Cornic, Saussure.

Le secrétaire indique au C. G. qu'un Comité dit de l'Unité a été constitué ; il compte dans son sein des Confédérés ; la C. A. de la C. G. T., dit-il, a voté une déclaration qu'il demande au C. G. de faire sienne et il en donne lecture.

En conclusion le C. G. vote l'ordre du jour suivant :

Le Comité Général de l'Union des Syndicats confédérés de Nantes et la Région, réuni à la Bourse du Travail le mardi 24 février 1931 ;

Après avoir pris connaissance de la déclaration de la Commission administrative de la C. G. T. sur l'Unité votée à l'unanimité dans sa séance du 24 janvier 1931 ;

Le Comité Général déclare approuver sans réserve les termes de la dite déclaration, dont il donne ci-dessous le texte, qu'il fait sienne, il invite les syndicats confédérés à être vigilants afin de ne pas se laisser surprendre par les manœuvres qui pourraient se faire jour sous prétexte d'unité par ceux-là même qui ont été les artisans de la division de la classe ouvrière.

**Déclaration de la C. A. de la C. G. T. sur l'Unité :**

La Commission administrative, confirmant à nouveau son attitude sur le problème de l'unité, rappelle qu'elle a à plusieurs reprises invité les Fédérations Nationales à interpréter les décisions des Congrès confédéraux nationaux dans le plus large esprit de conciliation. Déjà, comme résultat de cette attitude, des réalisations d'unité ont été acquises dans

les syndicats et elles ont trouvé tout naturellement leur place dans les Fédérations nationales professionnelles, dans les Unions de syndicats et dans la Confédération Générale du Travail.

La Commission administrative rappelle que la base constitutive de la C. G. T. est le fédéralisme. La C. G. T. ne constitue pas les syndicats et les Fédérations nationales professionnelles : elle est constituée par eux, Pour être valable, toute unité doit donc se faire dans les Syndicats et les Fédérations pour s'inscrire ensuite dans le cadre confédéral.

La Commission administrative déclare qu'en aucun cas l'unité syndicale ne saurait être envisagée par la disparition de la Confédération Générale du Travail, à laquelle serait substitué un nouvel organisme.

Cette idée fut avec raison condamnée par tous les Congrès confédéraux depuis 1922. L'unité ouvrière dans les syndicats, dans les Fédérations nationales professionnelles, dans les Unions de syndicats, dans la C. G. T. dans la Fédération syndicale internationale d'Amsterdam est la seule formule qui soit possible et acceptable si l'on veut vraiment la fin de la division ouvrière.

D'ailleurs, une unité nationale qui ne tiendrait pas compte des conditions nécessaires à l'unité internationale ne saurait être considérée comme un acte profitable aux intérêts des travailleurs.

Pour toutes ces raisons, la Commission administrative demande aux Syndicats, Fédérations et Unions confédérés, tout en faisant preuve comme par le passé de l'esprit le plus large de conciliation pour la réalisation de l'unité ouvrière, de ne pas se départir des directives qu'ils se sont eux-mêmes données par les décisions des Congrès confédéraux.

La C. A. de la C. G. T.

#### Organisation des Loisirs

Le Camarade Guilloux, administrateur délégué de l'Union des Coopérateurs de la Loire-Inférieure fait un intéressant exposé sur l'organisation des Loisirs, cette œuvre, dit-il, est indispensable, certes elle présente quelques difficultés mais qu'une collaboration des deux organisations que sont l'Union des syndicats de Nantes et l'Union des Coopérateurs doit se permettre de surmonter, déjà la C. E. de l'Union Locale a donné son adhésion de principe, il ne doute pas que le C. G. suivra en désignant des délégués qui formeront avec ceux de l'Union des Coopérateurs la Commission chargée d'étudier cette question et de la mener à bien.

Le C. G. désigne les Camarades dont les noms suivent : Rochet, Vauchelet, Péneau, Gautier, Leclève, Bertreux, Rouaud.

Le Secrétaire remercie le C. G. de la marque de confiance qu'il vient de témoigner à l'ancien Bureau, ainsi qu'aux Camarades des différentes Commissions, il assure les Camarades délégués qu'ils pourront compter sur eux, qu'ils feront tout pour justifier leur confiance et espère que le Bureau et les Administrateurs de l'U. L. pourront également compter sur le concours de tous.

Le Secrétaire,

R. ROCHET.

#### Le Coin des Tramways

##### Impressions sur nos élections

Me voilà donc re-secrétaire pour 1931, pas de gaieté de cœur, je vous assure ! moi qui avais une telle conviction de ne plus l'être, je me suis trompé je l'avoue ! pour une fois j'ai trouvé une opposition de la part du Bureau syndical sortant ; si pendant l'année écoulée nous avons travaillé en complet accord, il n'en fut

pas ainsi pour le renouvellement du bureau 1931 puisque, en particulier mes collaborateurs, mes meilleurs camarades, ont œuvré et manœuvré contre la décision que j'avais prise en complet accord avec eux ; j'aurais le droit de leur en vouloir, surtout à l'ami Freuchet qui, en quelques paroles, me donna le coup de grâce, en matière d'assommeur il s'y connaît ; aussi du même coup je devins seul de mon clan ; il était inutile de lutter devant une salle houleuse à tel point que je n'avais plus le droit de placer une seule parole, enfin passons, j'aurai peut-être ma revanche un jour.

Quelles impressions peut-on remporter d'une telle réunion ? je puis dire pour ma part qu'un militant en remporte une certaine fierté ; car ce fut de l'enthousiasme, presque du délire, dont le Bureau syndical sortant pourrait en tirer un certain orgueil et, quel coup de pied à nos cent vingt-trois opposants (lire 1, 2, 3) lorsque l'on sent une telle sympathie de la part des mandants qui sont venus là pour nous juger, on est obligé de croire que le travail accompli dans l'année a eu le don de plaire quoi qu'en dise nos (u).

Je n'épiloguerai point davantage sur cette réunion, nous sommes encore pour une année attelés au char du combat. Que ferons-nous ? Quelles luttes et sous quelles formes devons-nous les mener ? Pour l'instant nous ne pouvons rien dire ni rien prévoir ; attendons donc les événements, et tout porte à croire que nous en aurons quelques-uns. En tout cas redoublons d'efforts, veillons au grain qui semble paraître à l'horizon ; donc tous à l'œuvre pour le combat, pour le mieux-être, pour l'émancipation des travailleurs ; sus aux quelques diviseurs, et si un jour quelques-uns d'entre eux venaient vous raconter leurs proesses, faites-leur une conduite de Grenoble, c'est ce qu'ils méritent.

H. GAUTHIER.

## Un goujat

Un fait des plus écœurants s'est produit dernièrement aux dépôts et ateliers des Tramways et dénote chez son auteur, qui, pourtant, est un ancien ouvrier devenu tâcheron, un manque d'humanité. Cependant je ne voudrais pas faire une réclame trop longue, car si je m'écoutais une page de notre « Réveil » ne serait pas de trop pour stigmatiser comme il convient ce triste individu.

Maintenant passons au fait. Après la grève de 1920, notre Compagnie voulut donner la peinture de ses motrices et remorques à une industrie privée, il fallut tout le tact du Bureau syndical d'alors, pour faire revenir la Compagnie sur sa décision, mais à condition toutefois que les peintres prendraient ce travail à leur compte, c'est ainsi que le dénommé Vincent devint tâcheron ou appièceur et occupait suivant les besoins un ou deux employés ; depuis environ 9 ans il avait à son service notre vieux camarade Jules Gérard, brave homme et affable pour tous.

Ce brave camarade eut le malheur dans le courant de janvier de tomber malade et fut transporté d'urgence à l'hôpital, une fois guéri il vint revoir son patron afin de reprendre son travail. Le dénommé Vincent eut l'outrecuidance de remercier son employé sans aucun préavis, si encore il avait eu la manière aimable, mais d'un ton qui n'admettait pas de réplique : « j'ai pris un autre employé, c'est bon, de la route » ; ainsi l'on jette sur le pavé un homme d'une soixantaine d'années, chez nous à la Compagnie on agit d'une façon plus digne, l'on remercie les agents soit avec 8 jours ou 1 mois de préavis suivant les cas.

Et que pensez-vous, Camarades, du geste de ce cuistre, qui pourtant a assez larmoyé pour avoir le poste qu'il occupe, peut-être un jour viendra où il aura son tour et alors à ce moment-là passez muscade, on a pour des gens de ton espèce que du mépris.

Maintenant un petit conseil, si tu faisais le récalcitrant à la lecture de ce petit article et que tu voudrais montrer tes ergots, alors les langues pourraient se délier et à ce sujet tu ne dois pas avoir la conscience bien tranquille.

Certains camarades voulaient te faire une conduite de Grenoble et je ne l'ai pas voulu, mais je puis te dire que le qualificatif qui te convient le mieux est celui de goujat.

J. GRÉZY.

## MÉPRISE

Au cours de notre dernière réunion générale, quand fut évoquée la question des tracts distribués sur les voitures par un soi-disant : **groupe d'opposition révolutionnaire**, certains camarades ont laissé planer un fort doute sur le signataire de ces lignes, comme ayant été en rapport avec les inspireurs de la rédaction de ces tracts à tendance moscovite. Je fais fi de pareilles incartades et proteste de la façon la plus catégorique contre une telle insinuation. Mon indignation équivaut bien celle de ceux qui m'ont suspecté. Je flétris autant qu'eux, si non davantage, les cyniques procédés et le piteux dégonflage des protestataires qui n'ont pas eu le courage d'affronter la tribune pour exprimer leur mécontentement et indiquer au moins une orientation nouvelle dans la marche de notre organisation, ce qui serait pourtant de bonne méthode syndicale.

Le mutisme que j'ai observé pendant la réunion a incité quelques esprits mal éclairés à se faire un piètre jugement.

J'ai tenu à me justifier et à rassurer ces quelques camarades qu'ils ont commis une grossière erreur sur mon compte ; ce faisant, je crois avoir dissipé toute équivoque et détruit une présomption pour un fait dont j'ai été totalement étranger.

CLAUDON.

## Une mise au point

Je viens d'avoir indirectement entre les mains le journal « *L'Echo des Tramways* », organe corporatif du syndicat des tramways de Marseille, où un article intitulé : L'élection de la Caisse autonome, signé de J. Vaquier, qui parle de l'attitude des Contrôleurs en France à l'exception de ceux de Calais. Vaquier dit que l'attitude des Contrôleurs dans un mouvement revendicatif est de **courir bien vite se mettre à la disposition des patrons** pour briser la grève de leurs camarades ouvriers et employés ; j'ignore ce qui se passe à Marseille, entre le Syndicat du Personnel et des Contrôleurs sur le terrain revendicatif, ceci est leur affaire, mais je suis obligé de dire que Marseille n'est pas la France, et je me fais un devoir d'apprendre à Vaquier qu'à notre grève d'août 1929, les **Contrôleurs ont participé à notre mouvement avec le même entrain et enthousiasme** que le personnel, il ne faut donc pas généraliser ; ceci est une mise au point que j'ai cru bon d'apporter ici.

H. GAUTHIER,  
Secrétaire général  
du Syndicat du Personnel.

VIENT DE PARAITRE :

Texte complet de la loi du 5 avril 1928  
sur les Assurances Sociales  
modifiée par les lois du 5 avril 1929  
et du 30 avril 1930

Édition du Ministère du Travail  
et de la Prévoyance Sociale

Une brochure : 1 fr. 50

En vente à la Bourse du Travail, salle n° 15

TRAVAILLEURS DES DEUX SEXES

Adhérez à la

Caisse "Le Travail"

du Département de la Loire-Inférieure

Les Contrats de Publicité sont  
comptés pour 10 numéros  
par an

Café de la Réunion

J. CLÉRO

25, Rue Voltaire - NANTES

VINS BLANCS DE CHOIX

Aux GALERIES de CHANTENAY

A. LEROUX

38, place Jean-Macé - CHANTENAY-S/-LOIRE

Tissus - Confections

Chapellerie-Bonneterie-Layette, etc.

Prix sans Concurrence R. C. Nantes 4.819 bis

Cycles BRITANIA

VENTE EN GROS :

3, Place Edouard-Normand

NANTES

A Louer

Maison ETOURNEAU

12, Quai du Port-Maillard, 12

NANTES

Électricité - Fournitures pour installations  
d'éclairage

Prix avantageux aux ouvriers électriciens R. C. Nantes 5.775

AUX GALERIES SAINT-SIMILIEN

J. GUILLOUX, INGÉNIEUR A. M.

1, rue Léon-Jamin - NANTES

SPÉCIALITÉS D'ARTICLES DE DESSIN  
pour Ingénieurs, Architectes et Ecoles Professionnelles

BOUCHERIE COOPÉRATIVE

Ménagères,

La Boucherie Coopérative a ouvert DEUX SUCCURSALES  
de CHARCUTERIE, marchés de la Petite-Hollande et de Feltre.  
Servez-vous à la BOUCHERIE COOPÉRATIVE, marchés de  
Feltre, la Moricière, Petite-Hollande, Saint-Joseph.

Achat direct du bétail aux producteurs organisés du Landreau,  
Sainte-Lumine-de-Coutais.

- - AU LIT D'OR - -

- SOMMIERS, MATELAS - EDREDONS, COUVRE-PIEDS - SALLE A MANGER -  
CHAMBRE A COUCHER

A. CATTIN

NANTES - 9, Rue Thiers, 9 - NANTES

R. C. NANTES N° 6878

Réfection de Matelas - Epuration par la Vapeur

Téléph. 134.47 SALONS SOURISSE, 21 RUE GUTENBERG R.C. Nantes 8744

MARIAGES - BANQUETS

SALLE DE FÊTE POUR CONCERTS, 600 personnes - Petits et Grands Salons

Matériels pour Buffets

Kermesses, Excursions, etc.

Cuisine Soignée

Service irréprochable

Consultez le livre de Menu - PRIX MODÉRÉS

CAFÉ DE TOULOUSE

10, Place du Commerce - NANTES

SALLES POUR SOCIÉTÉS

E. BOUCHERIE

DÉPÔT DE BAGAGES - Garage pour Cycles dans la Cour

Téléphone 118.32

R. C. 1.041

TRAVAILLEURS SYNDIQUES

Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des  
salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus  
sensibles encore.

En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération  
est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.

Adhérez à l'Union des Coopérateurs

LA SOLIDARITÉ

Assurance Ouvrière contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Décembre 1928

Capitaux assurés . . . . .	2.155.000.000 de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir . . . . .	10.000.000 de Francs
Réserves et provisions diverses . . . . .	873.502 Francs
Sociétaires . . . . .	66.000

LA SOLIDARITÉ est administrée et contrôlée par des Organisations  
Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire à M. CLÉRO, Café de la Réunion, 25, Rue Voltaire  
AGENT POUR NANTES ET LA REGION

Impressions en tous Genres

IMPRIMERIE OUVRIÈRE

Rues Pitre-Chevalier et de la Poudrière

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS



Le Gérant : R. ROCHEF.

IMPRIMERIE OUVRIÈRE, - NANTES.